

**LE GRAND PERIGUEUX**  
**1 bd Lakanal - BP 70171 - 24019 - PERIGUEUX**

**DELIBERATION DD2020\_071**

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	69
Votants	83
Pouvoirs	14

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 17 juillet 2020

**LE 23 juillet 2020, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU**

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

**DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU GRAND PÉRIGUEUX DANS DES STRUCTURES EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION**

**PRESENTS :**

M. AUZOU, Mme BOUCAUD, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. COLBAC, M. COURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. LARENAUDIE, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, M. REYNET, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. TALLET, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M. DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, M. DUCENE, Mme ROUX, M. RATIER, M. VIROL, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, Mme TOURNIER, M. SERRE, M. MARTY, M. BIDAUD, M. PARVAUX, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, M. PIERRE NADAL, M. FARGE, M. BELLOTEAU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. CAREME, Mme COURAULT, M. DELCROS, Mme DOAT, Mme FAVARD, M. GASCHARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. VADILLO

**POUVOIR(S) :**

M. AUDI donne pouvoir à M. CADET  
M. MALLET donne pouvoir à M. LEGAY  
Mme TOULAT donne pouvoir à M. PROTANO  
Mme DUPEYRAT donne pouvoir à M. SUDREAU  
Mme ARNAUD donne pouvoir à M. BIDAUD  
Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS donne pouvoir à Mme GONTHIER  
Mme ESCLAFFER donne pouvoir à M. AMELIN  
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. GASCHARD  
Mme SARLANDE donne pouvoir à M. CIPIERRE  
M. NARDOU donne pouvoir à M. DOBBELS  
Mme FRANCESINI donne pouvoir à Mme LABAILS  
Mme LANDON donne pouvoir à M. PALEM  
Mme DUVERNEUIL donne pouvoir à M. CAREME  
Mme REYS donne pouvoir à Mme COURAULT

## DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU GRAND PÉRIGUEUX DANS LE DÉVELOPPEMENT DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION EST DE LA

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10 ;

**Considérant que** dans le cadre du développement numérique du territoire et de la modernisation numérique de l'administration, le Grand Périgueux est adhérent à deux associations l'AVICCA et l'ADULLACT.

**Que** l'association des villes et collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel L'Avicca est une association qui traite de l'aménagement numérique du territoire. Elle regroupe des collectivités territoriales françaises (villes, intercommunalités, départements, syndicats mixtes, etc.) de toutes tailles qui sont actives :

- pour l'aménagement de leur territoire en réseaux de communications électroniques ;
- pour le développement des services et des usages.

**Que** l'Avicca travaille avec de nombreux partenaires publics, associatifs ou privés. Des rencontres régulières sont organisées, soit "transversales" sur des thèmes (zones blanches, zones d'activités, très haut débit, etc.) soit en regroupant les collectivités ayant des démarches proches (groupe de collectivités ayant le même délégataire, etc.). Les retours d'expérience sont privilégiés. L'Avicca fait également de la veille des réglementations et des pratiques.

**Qu'en outre, en relation avec les acteurs économiques et les pouvoirs publics, elle représente et défend l'intérêt des collectivités.** L'Avicca est un interlocuteur reconnu dans l'ensemble de la profession et par les pouvoirs publics (régulateurs, gouvernement, Parlement, etc.).

**Que** le Grand Périgueux dispose d'un représentant au sein de cette structure.

**Considérant que** l'association des Développeurs et Utilisateurs de Logiciels Libres pour les Administrations et les Collectivités Territoriales ADULLACT créé en 2002 a pour objectifs de soutenir et coordonner l'action des Administrations et Collectivités territoriales dans le but de promouvoir, développer et maintenir des logiciels libres utiles aux missions de service public.

**Que** cette association a donc développé, à la demande de ses membres, des logiciels de gestion dans différents domaines de l'action publique (plateforme de dématérialisation de marchés publics, parapheurs électronique, outil de gestion des archives etc.)

**Qu'à ce jour, le Grand Périgueux et certaines de ses communes membres utilisent les outils développés par l'ADULLACT et, en particulier, l'outil de gestion et de dématérialisation des ordres du jour et délibérations (Webdélib et I-delibre).**

**Que** le Grand Périgueux dispose d'un représentant titulaire au sein de cette association.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :



- Décide de désigner monsieur Alain COURNIL comme représentant du Grand Périgueux au sein de l'association AVICCA
- Décide de désigner monsieur Yannick BIDAUD comme représentant du Grand Périgueux au sein de l'association ADDULLACT

**Adoptée à l'unanimité.**

Envoyé en préfecture le 31/07/2020  
Reçu en préfecture le 31/07/2020  
Affiché le 31/07/2020  
**DD2020\_071**  
**SLO**  
ID : 024-200040392-20200723-DD2020\_071-DE

Délibération publiée le 31 juillet 2020	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 31 juillet 2020	Périgueux, le 31 juillet 2020

Le Président,  
Jacques AUZOU

